

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes en date du mardi 6 avril 2010 en mairie de Boège à 20h30

Titulaires Présents : MUSARD Jean-Paul - MAURON - Jean -BOUVIER Bernard -SANTONI Michel -- DUPRAZ Yves - SAUTHIER Gilles - VIGUIER Evelyne - DUCROT Denis -- SALAMON Gérard - MOUCHET Denis - MOUCHET Laurence - CHARDON Patrick - MEYMENT Hervé - GENOUD Edmond.

Titulaires absents représentés par un suppléant : Duret Marielle, représentée par BUSSAT Jean-Michel, Roch Jacqueline, représentée par GAVARD Patrick, Bosson Jean-François, représenté par DONCHE Charly, Romain Gurliat, représenté par LETONDAL Vincent, Dufourd Pierrick, représenté par PINGET Roland

Secrétaire de séance : Denis MOUCHET

1 - Finances

1-01 Compte de Gestion du budget principal- Exercice 2009 - Adoption

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, 19 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le compte de gestion du budget principal pou Exercice 2009

Monsieur le Percepteur nous a fait parvenir le compte de gestion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour l'exercice 2009.

Les opérations décrites concordent avec celles opérées par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), elles n'appellent ni observation, ni réserve de notre part.

Les résultats des comptes sont en tous points identiques à ceux qui figurent au Compte Administratif.

1-02 Compte Administratif principal 2009 - Adoption.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 19 voix pour, (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** le Compte Administratif principal 2009

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président quitte la séance, et le Conseil Communautaire siège sous la Présidence de Monsieur Denis DUCROT, doyen de l'assemblée.

En application de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (A.T.R), le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif (C.A) avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Le document présenté retrace les opérations de dépenses et de recettes réalisées pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Il convient de rappeler qu'en application de l'instruction « M14 », le prélèvement sur la section de Fonctionnement pour financer la section d'Investissement n'est pas réalisé. Le Conseil Communautaire est appelé, dans un premier temps, à arrêter le résultat de l'exercice budgétaire puis, dans un second temps, à décider de son affectation.

1-03 Affectation du résultat du Compte Administratif Principal - Exercice 2009

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, 19 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **affecte** les résultats au Budget primitif principal 2010 comme suit :

Article 001 - recettes (résultat d'investissement reporté) : 200.115,28 €

Article 002 - recettes (résultat de fonctionnement reporté) : 136.087,00 €

Le compte administratif principal 2009, conforme au compte prévisionnel de gestion 2009 établi par Monsieur le Percepteur, fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2009	1 609 295,74	157 459,99	1 766 755,73
Dépenses 2009	1 677 203,99	162 873,19	1 840 077,18
Résultats cumulés	-67 908,25	-5 413,20	-73 321,45
Reste à réaliser			
Recettes			
Dépenses			
Résultat reporté	136 087,00	200 115,28	336 202,28
Résultat 2009	68 178,75	194 702,08	262 880,83

Les résultats de cet exercice 2009 font apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 68.178,75 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 194.702,08 €. €

1-04 Budget Primitif 2010

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 16 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Communautaire :

Conformément à l'article L 2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vote ce budget.

Ce budget primitif pour l'exercice 2010 traduit les orientations débattues lors du Bureau et du Conseil Communautaire du 15 mars 2010, à savoir :

- Une volonté majoritaire de ne pas, pour la première année, valider des taux élevés des 4 taxes, sachant que certaines communes auront des difficultés à défalquer ces taux, des taux communaux,

- De pouvoir cependant lancer des projets d'investissements ambitieux.

- De considérer cette année 2010, comme une année de transition. En effet, la réforme des collectivités territoriales ainsi que la réforme de la Taxe professionnelle ne donnent pas, à ce jour des garanties concernant le montant de la DGF 2010 et le montant des compensations de TP 2010.

C'est pourquoi, il a été décidé de diminuer certaines dépenses et d'utiliser les excédents de fonctionnement et d'investissement 2009 pour bâtir le projet de budget primitif 2010.

Le produit fiscal attendu, prévu lors du débat budgétaire à 1.200.000 euros, est ramené à 992.800 euros.

Prévision des taux des 4 taxes pour 2010 :

Taxe d'habitation	5,87%
Foncier bâti	5,98%
Foncier non bâti	37,81%
Taxe professionnelle	6,29%

Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2009 (68.178,75 €), de l'excédent de la section d'investissement 2009 (194.702,08 €), conformément au compte de gestion 2009 établi par Monsieur le percepteur et au compte administratif de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, le budget 2010 a été arrêté comme suit :

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2010	2 281 829,13	717 000,00
Dépenses 2010	2 281 829,13	717 000,00

Il a engendré un débat au sein de l'assemblée.

Une grande majorité souhaite que l'on commence en 2010, sur les bases des taux présentés par M. BOUVIER, considérant que l'augmentation des taux se fera par étapes, en fonction des budgets votés dans les prochaines années. Le projet d'investissement de 717.000 euros est considéré comme ambitieux pour une première année, sachant que nous sommes déjà en avril.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Les élus de Boège considèrent qu'il sera difficile d'augmenter les taux à l'avenir. Ils sont favorables à la simulation des taux présentée lors de la dernière réunion, à savoir :

- Taxe foncière : 7,05 %
- Foncier bâti : 7,18 %
- Foncier non bâti : 45,37 %

C'est pourquoi, ils s'abstiennent lors du vote du budget.

Michel Santoni, tout en donnant son accord sur les taux minorés, aurait même souhaité des taux plus bas.

Convention de mise à disposition : des communes de Bogève, Habère-Lullin est Habère-Poche doivent délibérer pour accepter les conventions de mise à disposition. En cours.

2 - Gestion du Personnel

Faisant suite à une réunion de travail, la commission du Personnel propose de procéder à trois embauches :

Monsieur Valérian MATUZZI : Poste au sein du service administratif de la Communauté de Communes.

Type de contrat : « contrat passerelle »

Ce contrat, dont la durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures, fait l'objet d'une convention avec la Mission Locale de l'Emploi pour le compte de l'Etat fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. Il est conclu pour une durée minimale de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, sous conditions.

Ce contrat prévoit une rémunération sur la base du S.M.I.C., avec un taux de prise en charge de 90 % par l'Etat. Une exonération de cotisations et contributions patronales est prévue.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **créer** un Contrat Passerelle du secteur non marchand, au service administratif de la Communauté de communes pour une durée d'un an. La durée hebdomadaire est fixée 35 heures. Valérian MATUZZI viendra en soutien du service administratif, avec la prise en charge des dossiers liés à l'environnement, la communication, et la création et la gestion du sentier VTT de la MENOGE.
- **l'autoriser** à signer la convention avec le Pôle Emploi pour les recrutements ;
- **voter** les crédits nécessaires à la mise en place de ces nouveaux contrats.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Accepte, à l'unanimité, la proposition du Président de créer un contrat passerelle du secteur non marchand

Décide la création d'un contrat dans les conditions définies ci-dessus.

Début du contrat : 26/04/2010.

Mademoiselle Bel : Stage à la bibliothèque.

Mlle Dufourd : Emploi pour juillet et août 2010 à la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Accepte, à l'unanimité l'embauche de ces deux personnes.

3 - Transports scolaires :

M. le Président attire l'attention de l'assemblée face au rappel du Conseil Général concernant la règle des trois kilomètres. Ainsi, tous les élèves qui sont à moins de trois kilomètres ne seront pas pris en charge par la communauté de communes.

Les élus chargent le Président de se rapprocher de Monsieur MAGIORRE, responsable des transports au sein du Conseil Général, pour organiser une réunion afin de faire le point sur cette réglementation. .

4 - Travaux de réhabilitation de la piscine :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Mme Cancouet, technicienne à la D.D.A.S.S. de la Haute-Savoie, pôle santé environnement, activités baignades, accompagnée d'une personne de la Direction Départementale de Jeunesse et sport, s'est déplacée pour faire un état des lieux de la piscine.

Après une première impression très négative, Mme Cancouet a dressé l'inventaire des principaux travaux à réaliser avant l'ouverture prévue début juin prochain.

- Carrelage et faïence : -
 - o Remplacer tous les carreaux décollés, les carreaux fendus,
 - o Remplacer les goulottes sur tout le périmètre du grand bassin
 - o Remplacer le carrelage à l'entrée des vestiaires
 - o Remplacer les faïences des à certains endroits des WC et des vestiaires
 - o Refaire complètement les bordures de la pataugeoire
 - o Changer un socle de douche
- Peinture
 - o Refaire toutes les peintures extérieures et intérieures
- Menuiserie et barrières plastique
 - o Changer les portes hors d'usage et boucher les fentes des barrières cassées.
- Sanitaires
 - o Remplacer certains appareils hors d'usage et remettre en bon état les sanitaires, les WC et les grilles d'évacuation dans les goulottes.

Madame Cancouet nous fera parvenir un rapport dans les prochains jours et reviendra à la mi-mai pour faire le point.

Les membres présents lors de cette rencontre, ont, malgré l'importance des travaux à réaliser, décidé de procéder à l'ouverture de la piscine pour la saison 2010, sachant qu'il va falloir trouver des entreprises capables de faire le travail dans des délais très courts.

M. le Président avait sollicité une entreprise de carrelage qui a fait parvenir un devis pour la réfection du grand bassin, qui est le chantier le plus urgent. En effet, il doit être impérativement ouvert dès le début du mois de juin pour les écoles.

Montant du devis : 8000 € H.T.

Enfin, Monsieur Jacquet, responsable de la piscine, nous a fait part de l'obligation de changer prochainement une pompe. En effet, la pompe actuelle fait de plus en plus de bruit.

5 - Diagnostic FISAC en faveur du commerce et de l'artisanat

Monsieur BRUN, Responsable Etudes Economie - Développement Local à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie et Madame DUFOURNET, chargée d'études Développement local à la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie, ont rencontré près de 40 artisans et commerçants dans la Vallée Verte. Une réunion de présentation du diagnostic est programmée le 16/04/2010 à 14h30.

6 - Cinéma de Villard

La procédure de Délégation de Service Public est terminée. L'Eurl « La Trace » a été reconduite pour assurer la diffusion des films. Tarif du cinéma : 4,50€ la séance pour tout le monde.

7 - Compétence « Ecoles maternelles »

Il faut prendre une délibération :

1 - Qui précise que les enfants seront inscrits dans leur commune de résidence respective.

2 - Que les communes conservent la gestion de leur cantine.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer tout document relatif à l'application de cette décision.

Projet d'extension école maternelle intercommunale de Boège :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer tout document relatif à l'application de cette décision.

8 - Campagne de composteurs

M. Mouchet indique que les flyers ont été validés. La date limite de réception des coupons est fixée au 7 mai 2010.

La distribution devrait débuter le 15 mai prochain.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

9 - Fonctionnement des écoles maternelles

La parole est donnée à Mme Viguier et Mme Mouchet concernant le fonctionnement des écoles maternelles.

Il est projeté de mettre en place une réglementation des diverses dépenses à la charge de la Communauté de Communes, uniformisée pour toutes les écoles maternelles de la Vallée Verte.

Lorsque cette réglementation aura été validée par le Conseil Communautaire, elle sera présentée à tous les directeurs d'écoles maternelles.

Fin de séance 23h30